

MASTER 2 PROFESSIONNEL

PRÉPARATION AUX CONCOURS

DU PATRIMOINE

UFR ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART

Responsable du Master Christine Gouzi, Professeur
christine.gouzi@sorbonne-universite.fr

Secrétariat (renseignements administratifs, renseignements sur les inscriptions et sur e-candidat) Laurence Fournier
laurence.fournier@sorbonne-universite.fr

Permanence administrative

Ouvert les :

Mardis et jeudis de 14 H à 17 H

INHA, 2 rue Vivienne, 75002 Paris, 2^e étage bureau 219

Tél : 01 47 03 84 58

Lundis et vendredis 9 H 30-12 H et 14 H 15-17 H, mardis et jeudis : 9 H 30-12 H

Institut d'Art, 3, rue Michelet, 75006 Paris, 2^e étage, secrétariat

Tél : 01 53 73 79 92

Fermé le mercredi

Le Master 2 professionnel « Préparation aux concours du Patrimoine » de Sorbonne universités est une classe préparatoire aux différents concours du Patrimoine (concours réservés aux ressortissants européens) :
État/Ville de Paris/collectivités territoriales

Le Master prépare aux spécialités suivantes :

- Archéologie
- Monuments historiques/Inventaire
- Musées

Et aux options suivantes :

- Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.
- Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours.
- Histoire des techniques et patrimoine industriel.

La classe préparatoire de Sorbonne Universités prépare également les étudiants pour la dissertation d'histoire au Concours du Patrimoine de l'INP (première épreuve écrite) et assure une formation en histoire au long de l'année.

Elle prépare également à la dissertation d'archéologie et d'histoire de l'art, mais pas d'histoire des institutions.

Les épreuves du concours interne sont préparées, notamment la note de synthèse de l'écrit.

Concours d'attaché territorial de conservation du Patrimoine

Les concours d'attaché (e) de conservation du Patrimoine sont aussi préparés dans le cadre du Master 2 lorsqu'ils ont lieu (tous les trois ans ; dernière session : 2025).

Des devoirs sur table spécifiques sont organisés ainsi que des oraux blancs pour les admissibles.

Les spécialités préparées sont : Musées et Inventaire.

Les étudiants du Master peuvent éventuellement se présenter à d'autres concours territoriaux ouverts pendant l'année (chargé (e) d'étude documentaire ; assistant (e) de conservation du patrimoine et des bibliothèques, animateur (trice) de l'architecture et du patrimoine ville d'art et d'histoire...) : la préparation, qui permet d'acquérir une bonne culture générale patrimoniale et de maîtriser les exercices en temps limité, est souvent l'occasion de se présenter avec succès à ces concours.

Le Master est professionnel.

La classe préparatoire est donc mastérisée. Les étudiants, s'ils le souhaitent, peuvent obtenir un diplôme de Master 2, mention Patrimoine, à la fin de l'année de classe préparatoire (voir les modalités de validation du Master p. 11)

Désormais le concours a lieu au début du mois de juillet.

Les cours ont donc lieu à l'INHA, 2 rue Vivienne, 75002 Paris, de NOVEMBRE à la dernière semaine de MAI ou au tout début du mois de JUIN.

Les cours ont lieu LE MATIN pour certaines options et cours de langue les APRES-MIDIS tous les jours de la semaine et NON SEULEMENT LE SOIR.

L'assiduité aux cours est obligatoire et il n'est pas possible de s'inscrire à cette préparation concours et à une autre préparation.

Lien utile pour s'informer sur les épreuves écrites et orales des concours sur le site de l'Institut national du Patrimoine et pour consulter les rapports de jury :

<http://www.inp.fr/index.php/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement>

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU MASTER 2

CRITERES D'ADMISSION

- Les candidats à la classe préparatoire aux concours doivent avoir une solide culture générale et une vaste culture archéologique et d'histoire de l'art. Ils doivent faire preuve de grandes qualités de synthèse et d'écriture. Des remises à niveau sont prévues pour la méthodologie de la dissertation et du commentaire d'œuvre ; mais dans tous les cas, la motivation des candidats doit être importante de même que la qualité du parcours universitaire depuis le Baccalauréat.
- Ils doivent maîtriser deux langues : une langue ancienne et une langue vivante, ou deux langues vivantes, et avoir un bon niveau dans chacune d'entre elles.
- Ils doivent être titulaires au minimum d'un Master 1 ou d'une licence d'histoire de l'art ou du diplôme de muséologie de l'Ecole du Louvre. Les candidats à la préparation ont pour 99% d'entre eux un niveau Master 2 recherche d'histoire de l'art ou d'archéologie
- Si le Master 1 ou 2 n'a pas été obtenu dans les disciplines archéologiques ou d'histoire de l'art, les candidats doivent être titulaires au minimum d'une licence d'archéologie et/ou d'histoire de l'art.

Les étudiants qui voudraient suivre les enseignements de la classe préparatoire sans présenter les concours du Patrimoine (notamment les étudiants étrangers hors Union européenne) et valider le Master 2 peuvent présenter un dossier. Leur projet professionnel doit être pensé en adéquation avec les enseignements du Master, qui sont centrés sur les problématiques muséales et patrimoniales (voir p. 10).

REINSCRIPTION

- Les élèves de la classe préparatoire de Sorbonne Universités de l'année qui précède la candidature ne sont pas prioritaires pour une réinscription. Cette dernière est conditionnée à leurs résultats, à leur assiduité et à leur motivation.
- La réinscription à la classe préparatoire ne peut excéder deux années consécutives (ce qui signifie que l'on ne peut suivre la classe préparatoire plus de trois années consécutives).

Aucun candidat « libre » ou auditeur libre ne peut suivre les cours de la classe préparatoire

COMMENT POSTULER ?

L'inscription ou la réinscription doit impérativement se faire en créant un compte pour déposer un dossier dématérialisé sur la plateforme e-candidat de Sorbonne-Université : Offre de formation, puis Master, puis M2 HIST ART Prépa concours Patrimoine

Les étudiants en reprise d'études doivent passer par la plateforme e-candidat reprise d'études (ils peuvent contacter le pôle de la formation continue/reprise d'études pour avoir plus de renseignements. Contact : reprise.etudes@paris-sorbonne.fr)

À Partir de 2025, il n'y aura plus qu'une session d'inscription : en avril-juin (dates à consulter sur le site de Sorbonne-Université).

Pièces demandées (sous réserve de modification) : copie de pièce d'identité, relevé de notes du bac, tous les relevés de notes depuis le début des études supérieures, CV, lettre de motivation avec indication des langues choisies au concours, éventuellement stages déjà effectués ou expérience professionnelle.

À l'issue de la campagne de candidature : un avis favorable ou défavorable est indiqué sur le site e-candidat, sur les critères indiqués ci-dessus.

Les candidats dont le dossier a été retenu sont convoqués par mail pour un entretien en juin/début juillet.

Ils ne sont définitivement intégrés à la classe préparatoire qu'à l'issue de l'entretien, si ce dernier a été probant.

Les étudiants du Master peuvent prétendre aux bourses du CROUS et à l'allocation diversité

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les matinées sont souvent libres sauf exceptions pour certains cours ; les cours ont lieu tous les jours l'après-midi jusqu'à 20 H le plus souvent.

Tous les cours sont obligatoires

Les entraînements sur table ont lieu le samedi matin : 4 dissertations, 4 commentaires d'œuvre (plus des entraînements et révisions lors de cours dédiés) et 4 versions.

Le planning est donné de mois en mois et est uniquement accessible par l'ENT de Sorbonne-Université (Moodle) sur le site de l'UFR d'archéologie et d'histoire de l'art.

Vacances universitaires : une semaine (vacances d'hiver) et deux semaines (vacances de Pâques) selon le calendrier universitaire de Sorbonne universités.

Des visites d'exposition ou de monuments, guidées par des conservateurs, sont proposées tout au long de l'année pour acquérir des connaissances pratiques et se tenir au courant de l'actualité muséale et patrimoniale.

Un partenariat avec Le Centre de Recherche de Versailles permet aux étudiants de la classe préparatoire du Master 2 de suivre deux séminaires d'une journée sur les problématiques de la conservation et de la communication.

NATURE DES ENSEIGNEMENTS

Tous les cours sont obligatoires ; ils sont dispensés par des universitaires et par des conservateurs du Patrimoine.

Les heures d'enseignement sont environ de 400 heures par an, de janvier à juillet.

Il faut compter environ 10 à 18 heures de cours par semaine à partir de janvier. En novembre et décembre le mercredi est libre.

Cours magistraux d'histoire de l'art et d'histoire en lien avec l'actualité muséale, et patrimoniale ; point sur l'actualité de la recherche.

Cours et TD de méthodologie de la dissertation (histoire de l'art et histoire), du commentaire d'œuvre et de préparation à l'oral.

Cours de correction des devoirs de dissertation et de commentaire dans chaque option.

Cours et visites pour aborder les métiers du Patrimoine et préparer notamment les thématiques de l'oral.

Des oraux blancs sont organisés pendant l'année en groupe.

Cours de langue :

Allemand écrit/allemand oral

Anglais écrit/anglais oral

Espagnol écrit/espagnol oral

Italien écrit/italien oral

Latin

Grec : seule la correction des devoirs sur table est assurée

Les devoirs d'entraînement aux épreuves écrites ont lieu le samedi matin selon un calendrier donné en début d'année.

Une session d'entraînement aux oraux pour les admissibles de la promotion inscrite pour l'année universitaire qui précède le concours est organisée entre les résultats d'admissibilité et les oraux d'admission.

LE STAGE

Il n'est en rien obligatoire pour les étudiants qui passent les concours, d'autant plus si l'étudiant a déjà à son actif un certain nombre de stages.

Mais il est fortement recommandé si l'étudiant n'a jamais effectué de stage dans une institution muséale ou patrimoniale. Une expérience professionnelle est désormais essentielle pour pouvoir passer au mieux les oraux du concours.

Il est en revanche **obligatoire** pour les étudiants qui veulent obtenir le diplôme du Master 2 (voir p. 10).

Il est demandé aux étudiants, dans la mesure du possible de placer leur stage de août à novembre pour les primo-arrivants, n'ayant pas encore passé les épreuves du concours ou pour les non admissibles.

Il est aussi possible de faire un stage de janvier à juin, mais s'il est à mi-temps ou de courte durée, **en aménageant le temps de travail pour pouvoir suivre les cours, qui sont obligatoires.**

Le SCUIOP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), via la Plateforme Carrière de Sorbonne université, peut apporter une aide pour trouver un stage. Les partenaires réguliers du Master 2 peuvent aussi être indiqués aux étudiants pour favoriser leurs recherches de stage.

Les stages à l'étranger ne sont pas possibles pendant l'année de préparation concours car ils ne permettent pas de suivre les cours et de faire les entraînements sur table.

Le Master 2 professionnel mention « Patrimoine »

- ◆ Les étudiants ayant préparé les concours du Patrimoine peuvent valider le Master et obtenir le diplôme du Master 2 professionnel, mention « Patrimoine ».

Attention ! Une fois le diplôme validé, les étudiants ne peuvent pas se réinscrire à la préparation (car ils sont diplômés dans ce Master précis)

- ◆ Un nombre de places limité est disponible chaque année dans le Master pour des étudiants motivés, au projet professionnel clair et pertinent, voulant obtenir le diplôme du Master 2 professionnel mention Patrimoine : les enseignements du Master, orientés sur le métier de conservateur du Patrimoine peuvent déboucher sur les métiers de la culture, du tourisme, de l'édition, de la communication, notamment dans les collectivités territoriales.

La formation du Master de Sorbonne Universités est reconnue ; elle permet d'acquérir une bonne expérience de terrain, des connaissances variées : juridiques, historiques, artistiques, muséologiques, également une connaissance des problèmes liés à l'accueil des publics dans les institutions patrimoniales, de ceux liés à la communication et à l'édition dans le domaine culturel. Cette formation exigeante permet d'acquérir de bonnes pratiques d'écriture et d'aisance orale, très utiles dans les métiers de la culture.

Les cours de langue (deux langues obligatoires) sont d'un haut niveau et renforcent les compétences des étudiants.

Les étudiants peuvent ainsi postuler à des offres d'emploi des secteurs public et privé pour des contrats hors fonction publique.

Obtention du diplôme de Master :

L'obtention du diplôme (60 ECTS, correspondant à une année de Master 2) est conditionné à :

- ◆ **l'assiduité en cours et à tous les devoirs** sur table du samedi matin.

- ◆ La participation à au moins trois visites et journée d'étude organisées dans le cadre de la classe préparatoire.

L'ensemble compte pour 30 ECTS

- ◆ La réalisation d'un stage d'au moins deux mois (ou de deux stages courts), à placer idéalement de septembre à décembre et/ou en juillet-août, hors périodes de cours (sinon à mi-temps, le matin de janvier à juin) dans une institution muséale, patrimoniale, une agence de presse, de communication ou chez un éditeur spécialisé dans les questions artistiques et patrimoniales. Si possible hors marché de l'art.

Un mémoire de stage de 30 pages doit être rendu, qui analyse l'institution dans laquelle le stage s'est déroulé et plus particulièrement le service précis dans lequel l'étudiant a été intégré, ainsi que l'expérience professionnelle acquise. Le mémoire ne donne pas lieu à soutenance.

Le mémoire noté compte pour 30 ECTS

Deux sessions possibles pour rendre le mémoire (il n'y a pas de soutenance) :

- Session de début juillet (mémoire à rendre avant le 20 juin)
- Session de fin septembre (mémoire à rendre avant le 15 septembre)